



COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°22-15

L'an deux mille vingt deux, à 10h00

Le 17 mai, en visio conférence

Date de convocation	11 mai 2022
Nombre de délégués :	
● Titulaires	51 Titulaires
● Suppléants	51 Suppléants
● Présents	28 Présents
● Votes par procuration	0 votes par procuration

Étaient présents :

M. Farid BESSADI	M. Dominique COLLIN
M. Philippe CLAUDE	M. Alain DUPOMMIER
M. Jean François GOSSET	M Régis DEPAIX (représente M LIEBEAUX)
Mme Inès DE MONTGON	Mme Sylvaine GERARD
Mme Véronique CASTRONOVO	M. Eric GILLARDIN
M. Bernard DEKENS	M Michel NORMAND
Mme Dominique FLORES	Mme Else JOSEPH
M. Sébastien PAULET	Mme Fabienne SCHOLLHAMMER
M Christian MAGISSON (représente Mme OLIMER)	Mme Danièle COMBE (représente M FOCKS)
M. Michel LALLEMAND	M Philippe VAUTRIN
M. Jean Marie CREVISY	Mme Valérie WOITIER
M Jean Pierre CALLAIS	M Benoît JOURDAIN
M Géry TRONÇON	Mme Pascale GAILLOT
M. Jean François VALLOIRE	M Guillaume MARECHAL

Objet de la délibération :

**PROJET HEBMA : SIGNATURE DES PROTOCOLES
D'INDEMNISATION**

Résultat du vote
Pour : 28
Contre : 0
Abstention : 0

COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°22-15

Objet de la délibération :

PROJET HEBMA : SIGNATURE DES PROTOCOLES D'INDEMNISATION

Dans le cadre du projet HEBMA certains propriétaires et exploitants agricoles seront particulièrement impactés par les aménagements réalisés. L'EPAMA a donc conclu un protocole général avec la chambre d'agriculture des Vosges et la Chambre d'agriculture de Haute-Marne, qui détermine leurs conditions d'indemnisation (cf. annexe 3).

Deux cas de figure sont prévus :

- Les propriétaires, impactés par le projet et qui verront la valeur de leur propriété amoindrie
- Les exploitants agricoles qui verront leurs conditions d'exploitation des terres modifiées

En reprenant les formules d'indemnisation fixées dans le protocole d'accord général, l'EPAMA devra établir des conventions d'indemnisation avec chaque propriétaire et exploitant impacté.

Il est proposé au Comité Syndical d'autoriser le Président à signer ces conventions d'indemnisation individuelle.

Il est précisé que les élus ont eu communication d'un résumé du protocole d'indemnisation ainsi qu'un modèle de convention à conclure avec chaque propriétaire et exploitant impactés.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après avis du Bureau syndical,
Le Comité Syndical :

- **AUTORISE** le Président à signer avec chaque propriétaire et avec chaque exploitant impactés par le projet, une convention individuelle d'indemnisation, rédigée sur le modèle annexé à la présente délibération.
- **AUTORISE** le Président à signer tous les actes afférents à cette décision
- **DIT** que le Comité Syndical sera informé durant les prochaines séances des conventions conclues



Le Président de l'EPAMA

Bernard DEKENS

Liste des élus présents :

Organisme	Nom
CA Ardenne Métropole	M. Farid BESSADI
CA Ardenne Métropole	M. Philippe CLAUDE
CA Ardenne Métropole	M. Jean-François GOSSET
CA Ardenne Métropole	Mme Inès de MONTGON
CA Longwy	Mme Véronique CASTRONOVO
Codecom Ardenne Rives de Meuse	M. Bernard DEKENS
Codecom Ardenne Rives de Meuse	Mme Dominique FLORES
Codecom Ardenne Rives de Meuse	M. Sébastien PAULET
Codecom Argonne Meuse	M Christian MAGISSON
Codecom Ouest Vosgien	M. Michel LALLEMAND
Codecom Ouest Vosgien	M. Jean Marie CREVISY
Codecom Pays Colombey Sud Toulais	Jean-Pierre CALLAIS
Codecom des Portes du Luxembourg	M. Géry TRONÇON
Codecom du Sammiellois	M. Jean-François VALLOIRE
Codecom du Sammiellois	M. Alain DUPOMMIER
Codecom Terre d'Eau	M. Dominique COLLIN
Codecom Vallées Plateau d'Ardenne	M. Régis DEPAIX
Codecom Vosges Côté Sud Ouest	Mme Sylvaine GERARD
SIAC	M Eric GILLARDIN
Conseil Départemental des Ardennes	Mme Else JOSPEH
Conseil Départemental des Ardennes	M. Michel NORMAND
Conseil Départemental de la Haute-Marne	Mme Fabienne SCHOLLHAMMER
Conseil Départemental de la Meuse	Mme Danielle COMBE
Conseil Départemental de la Meuse	M. Jean-Philippe VAUTRIN
Conseil Départemental de la Meuse	Mme Valérie WOITIER
Conseil Départemental des Vosges	M. Benoît JOURDAIN
Région Grand Est	Mme Pascale GAILLOT
Région Grand Est	M. Guillaume MARECHAL

